

## **ACADEMIE D'ART de MEUDON et des Hauts de seine**

### **RAPPORT FINANCIER 2016/2017**

Cet exercice se caractérise par un gain de 125,81 (cent vingt-cinq euros quatre-vingt-un centimes) contre un excédent de 1 648,02 l'an dernier.

Le nombre d'adhérents est stable et s'établit à 233 en 2016-2017 contre 247 en 2015-2016.

Si l'on regarde l'activité normale d'exploitation, les comptes se présentent ainsi :

#### **Analyse des recettes courantes**

Elles sont composées majoritairement par :

- les adhésions pour un montant de 4 660 € ;
- l'inscription aux ateliers libres pour un montant de 14 241 € (Montant similaire à celui de l'an dernier ;
- le chiffre d'affaires généré par les modules et les stages pour 8 800 € en hausse (contre 7 380 € l'an passé) ;
- les cartes jeunes pour 100 € ;
- l'activité « conférences » avec des recettes de 317 € contre 518 € l'an passé, reste faible.

D'autres recettes secondaires sont également comptabilisées pour un montant de l'ordre de 7 800 €. Il s'agit de :

- des ventes à prix coûtant de terre pour les sculpteurs et les céramistes pour 2 726,50 € ;
- des redevances perçues sur les inscriptions aux cours annuels pour le travail administratif et de suivi des adhérents ; pour mémoire, il s'agit d'un % assis sur les prix des cours annuels et non reversés aux artistes intervenants pour une somme de 1 983 € ;

Enfin des produits financiers pour 174,60 €.

#### **Analyse des dépenses courantes**

Elles traduisent le fonctionnement « normal » de l'association compte tenu de la variété de ses activités et des deux sites de fonctionnement.

- les achats de matières pour toutes les activités de l'académie : cours, modules et académie hors les murs. Ils comprennent aussi les achats collectifs de terre. L'ensemble de ces achats s'élèvent à 4 553,16 € ;
- des actions de publicité et de promotion de l'association (forum, expositions...) pour un montant de 2 251,61€ ;
- le remplacement de petit outillage nécessaire au fonctionnement des ateliers : produits d'entretien, ampoules, réparations et aménagements divers pour 793,24 € ;
- les honoraires versés aux artistes intervenants pour les activités de modules ou de stages pour 9 156,50 € et au conseil juridique pour 1 911 €.
- les coûts de fonctionnement propres aux tâches administratives à savoir 3 441,49 € (fournitures, formation permanente, téléphone, assurance, internet et frais bancaires) ;
- la location forfaitaire des ateliers à la charge de l'académie pour 438 € ;
- la rémunération des permanentes (embauche au 1<sup>er</sup> Avril) pour un montant global de 18 873,13 €.

Le résultat sur activités courantes est donc négatif de 11 220,97 € compte tenu d'amortissement pour un montant de 550,06 €.

### **Analyse du financement de l'association**

L'académie bénéficie de soutiens importants de la part de la Ville de Meudon. Principalement, il s'agit de sommes suivantes :

- Le versement d'une subvention de 7 100 € par la ville au titre de l'année 2017.
- La participation à hauteur de 1 000 € des dépenses de rénovation du Four céramique.
- La mise à disposition gratuite de locaux aménagés pour une valeur de 12 000 € qui bénéficie majoritairement aux ateliers libres et le bénévolat (référents et membres du bureau) pour un montant de 9 600 €.
- un gain exceptionnel sur charges sociales sur trois ans pour un montant de 2092,18 € suite à une erreur dans les déclarations.

Par ailleurs, l'académie a financé sur ses fonds propres l'avance sur le site pour un montant de 3 840 € sur un montant global prévu de 9 000 € TTC.

Ces aides nous ont permis d'anticiper :

- une formation administrative pour la responsable ;
- des amortissements de 505 €.

**Au total le résultat comptable de 125,81 € est positif pour cet exercice.**

Au 31 Août 2017, notre situation financière est saine avec un fonds associatif de 17 697,78 €.

Par ailleurs les recettes des cours à l'année représentent un montant de 74 122 euros. Ces sommes n'entrent pas dans les recettes de l'Académie car elles sont collectées au nom des artistes intervenants, et elles leur sont intégralement reversées.

Cette année, dans le cadre de la convention signée avec la Ville, nous reverserons une somme de 4 081€ au trésor public pour l'occupation des locaux lorsqu'ils servent à des activités payantes (cours annuel, modules et stages longs).

Pour l'année 2017-2016, le Conseil d'administration de juin a fixé l'adhésion à 20 € et l'adhésion de soutien à 50 €. Il demande à l'assemblée générale de valider cette décision.

Claude ALAZARD,  
Trésorière de l'Académie d'Art de Meudon  
et des Hauts de seine

